



Sète, le 23 septembre 2011

Mr Gilles D'ETTORE

Député de la 7^{ème} circonscription Hérault

*Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP*

Objet : Demande d'amendement rectificatif loi sur vide-greniers et puces

Monsieur le député,

La Loi n°2008-776 du 4 août 2008-art.54 a modifié l'article L310-2 du Code du Commerce concernant l'organisation et la tenue des vide-greniers, puces et autres ventes sur étal de ce type pour **les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés.**

Désormais en effet, ceux-ci **ne sont plus autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés que deux fois par an au plus.**

Cette disposition de loi, qui n'était pas encore appliquée à Sète lors des puces dominicales tenues sur la place de la République, va dorénavant entrer en vigueur à compter du 3 octobre. Une mise en conformité tardive sans véritable explication ni information préalable aux participants, suite à un rappel à l'ordre préfectoral d'après la Municipalité.

Les particuliers participants sont en grande majorité des familles sétoises et des communes alentours, souvent à faibles revenus, venues brader quelques objets et vêtements d'occasion en échange de quelques sommes modiques. **Améliorant ainsi par ces ventes et leur ordinaire, et celui des acheteurs heureux en ces temps de crise de faire ainsi parfois quelques bonnes affaires à petits prix.**

Tout en comprenant la nécessité de légaliser ces ventes par déballage afin d'éviter que des vendeurs professionnels s'immiscent illégalement au milieu des amateurs lorsque ces « puces » leur sont réservées, ou que ne se cache derrière le profil amateur une véritable activité professionnelle régulière sans déclaration, **nous vous demandons cependant, en votre titre de député, d'intervenir pour proposer une modification de la loi : permettre aux particuliers de venir vendre plus de deux fois par an.**

Pourquoi ne pas imaginer ainsi une fois par mois ? Ou permettre un accès non limité par famille (et non par individu) ?

Espérant une prise en compte du problème en ces temps difficiles socialement et financièrement pour bon nombre de familles, et en attente d'une réponse de votre part, soyez assuré Monsieur le député de toute notre meilleure considération.

Philippe Sans

Président de Force Citoyenne

Association Force Citoyenne

31 rue Garenne – 34200 Sète
Email : secretaire@forcecitoyenne.fr